



Remise des manuels scolaires Réinscription 6^e/5^e/4^e

Rentrée 2022/2023

Cette année encore, la procédure de réinscription est modifiée de façon à limiter les brassages entre individus.

Seuls les élèves procéderont aux démarches de remise des livres et de réinscriptions.

Les réinscriptions auront lieu juste après la remise des livres selon un planning défini.

La liste des pièces à fournir pour la réinscription sera donc remise aux élèves à destination des parents. Elle sera également envoyée par **Pronote**.

Elles devront être scrupuleusement remplies.

Procédure de Réinscription :

Etape 1 : Le parent récupère les documents remis à son enfant

- Remplir les pièces suivantes :
 - **La fiche de renseignements (à modifier au stylo rouge si nécessaire) et à signer**
 - **La fiche de renseignements médicaux confidentiels (en cas de maladie grave)**
 - **La fiche d'urgence**
 - **La fiche d'inscription à la demi-pension**

Etape2 : L'élève se rend au collège muni des pièces suivantes :

- Les 4 documents précédents correctement remplis
- 4 photos d'identité **récentes** de l'élève (nom-classe au dos)
- Attestation d'assurance 2022-2023
- Pour les futurs élèves de 3^{ème}, 2 photocopies de la pièce d'identité en cours de validité
- Cotisation de 10 euros pour le foyer socio-éducatif

La réinscription se fera en vie scolaire, après la remise des livres.

Aucune réinscription ne sera acceptée si les frais de cantine et les pénalités de manuels ne sont pas réglés. En cas de dégradation ou de perte, prévoir le montant des pénalités.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Vous trouvez ci-joint le planning précis de remise de livres et de réinscription en fonction de la classe de votre enfant. **Ce planning doit être scrupuleusement respecté.**

Merci de votre collaboration.

La CPE
O.DESIREE